

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 14 octobre 2011  
(convocation du 3 octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,  
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,  
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,  
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-  
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,  
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,  
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h  
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle  
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Tramway - Réseau 2013/2014 - Extension de la ligne C à Bègles**  
 **Franchissement des installations ferroviaires (Pont de Birambits)**  
 **Convention d'études avec la SNCF - Avenant n°1 - Au torisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La future extension de la ligne C à Bègles franchira, grâce à un passage supérieur, la voie ferrée, assurant notamment la liaison Bordeaux Sète et l'accès au triage d'Hourcade.

Notre Etablissement assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de cet ouvrage et de ses rampes d'accès.

Par délibération n°2010/0969 en date du 17 décembre 2010, le Conseil de Communauté autorisait la signature d'une convention de financement des études préliminaires avec la SNCF pour la réalisation de cet ouvrage, pour un montant de 45 720 € HT.

En effet, la SNCF, en tant qu'exploitant de la ligne et en charge des problématiques de sécurité liée à l'exploitation et aux travaux situés sur le domaine public du RFN (réseau Ferré National), doit réaliser des études sur les projets en interface.

Dans le cadre du projet GPSO (grands projets du sud-ouest), RFF envisage des travaux de création d'une voie supplémentaire sur la ligne ferroviaire traversée par l'ouvrage tramway à construire.

Avec l'avancement de ses études et l'affinement des tracés, RFF a remis en cause la faisabilité technique de notre projet.

Aussi, RFF a demandé à la Communauté de retravailler sur la méthodologie et la conception de l'ouvrage pour essayer de limiter l'impact de la construction de l'ouvrage sur l'exploitation ferroviaire.

Le maître d'œuvre Tisya du projet tramway a donc modifié le projet en conséquences (recul de la culée C2, tablier en poutres préfabriquées en béton précontraint au lieu de poutrelles enrobées....). La méthodologie et le planning de construction ont également été modifiés pour répondre au mieux aux contraintes imposées.

La Communauté doit demander à la SNCF la réalisation d'études supplémentaires d'exploitation pour valider les principes retenus sur cet ouvrage modifié. Il s'agit de réaliser les études :

- de faisabilité des travaux par rapport à l'exploitation ferroviaire projetée,
- de capacité, de planification des travaux et de réservation auprès de RFF,
- d'impact des travaux sur le trafic, suppression des sillons ou voies nécessitant des ralentissements,
- d'impacts technico-économiques liés à la modification de l'exploitation ferroviaire.

Un avenant à la convention signée en décembre doit être approuvé pour réaliser ces études complémentaires, dont le montant s'élève à 19 822, 50 € HT.

La dépense relative aux études à réaliser par la SNCF sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports - Chapitre 20 - Compte 20310002 – Programme TW30 – Exercice 2011 et suivants.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable pour les Conseillers communautaires au pôle mobilité – DCGC – Immeuble Porte de Bordeaux – 3<sup>ème</sup> étage.

*Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :*

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau Ferré de France,

**VU** le décret 97-444 du 5 mai 1997 et notamment son article 6 précisant les rapports entre RFF et SNCF pour les questions relatives à la sécurité,

**VU** la Convention passée avec la SNCF, relative au financement des études préliminaires, autorisée par délibération n°2010/0969 du 17 décembre 2010,

**VU** les modifications de l'ouvrage de Birambits demandées par RFF,

**VU** le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

### **ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT QU'IL** convient de confier à la SNCF la réalisation des études relatives à la construction de l'ouvrage de Birambits dont le projet a été modifié, dans le cadre de l'extension de la ligne C du tramway à Bègles,

**DECIDE**

**ARTICLE 1:** Le projet d'avenant n°1 à la convention de financement des études préliminaires passée avec la SNCF pour un montant de 19 822,50 € HT est approuvé.

**ARTICLE 2:** Monsieur le Président est autorisé à signer ledit avenant n°1.

**ARTICLE 3:** La dépense relative aux études à réaliser par la SNCF sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports - Chapitre 20 - Compte 20310002 – Programme TW30 – Exercice 2011 et suivants

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2011</b></p>
---

M. GÉRARD CHAUSSET